

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille dix-sept,

le 26 septembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Océane du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
21 SEPTEMBRE 2017

DATE d'AFFICHAGE
2 OCTOBRE 2017

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice : 37
Présents : 32
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Pierre PRAT, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Béatrice DENIGOT, - Bernadette GRIGNON, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à M. Jean-Pierre PRUNAUT

Mme Béatrice DENIGOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Odile JARLIGANT a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°108-2017 – ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE PEAULE

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des finances, rappelle que, par délibération n° 83-2016 en date du 5 juillet 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer un fonds de concours communautaire pluriannuel et a adopté un règlement d'attribution.

La commune de Péaule a sollicité le versement de ce fonds de concours pour le projet de réaménagement du bureau de poste en maison multi-services / médiathèque, s'inscrivant dans la thématique « Création réhabilitation d'équipement de service à la population », pour un montant de 25 000 €, avec le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes		%
Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre	46 650,00 €	Arc Sud Bretagne Fonds de concours	25 000,00 €	6,00
Travaux	325 000,00 €	Commune de Péaule Autofinancement	247 450,00 €	59,39
Equipements et mobiliers	45 000,00 €	Etat	20 000,00 €	4,80
		Conseil régional	60 200,00 €	14,45
		Conseil départemental	42 000,00 €	10,08
		La Poste	22 000,00 €	5,28
TOTAL	416 650,00 €	TOTAL	416 650,00 €	100,00

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 03/10/2017

Reçu en préfecture le 03/10/2017

Affiché le

D : 056-200827027-20170926-DELIB 108_2017-DE

- **DECIDE** le versement du fonds de concours communautaire au projet de la commune de Péaule pour le réaménagement du bureau de poste en maison multi-services / médiathèque pour un montant de 25 000 €,
- **RETIENT** l'inscription de ce projet sur l'exercice budgétaire 2017,
- **DONNE** pouvoir au Président pour signer tout acte afférant à l'attribution de ce fonds de concours.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 03/10/17

Le Président,

